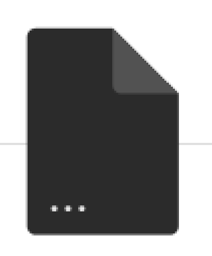
Le jugement de la lecture collective du Coran à la mosquée ?

Écrit par www.alifta.net. Publié dans Erreurs qui se banalisent



Le jugement de la lecture collective du Coran à la mosquée ?

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde) et l’Ifta en Arabie Saoudite

Les compagnons du prophète (qu’Allah soit satisfait d’eux) sont les premiers gens à avoir suivi la législation et rien de cela ne nous ai parvenu d’eux, de même concernant le reste des siècles favoris et donc, tout le bien ne réside que dans le fait de suivre la tradition du messager d’Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui)...

Question :

Quel est le jugement de la lecture collective du Coran à la mosquée ?

Réponse :

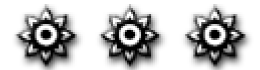
Louange à Allah, prière et salut sur son messager, ainsi que sur ses proches...

Ceci dit :

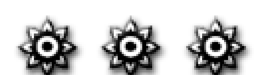
Le sens de la question est [plutôt] général. Si l’on entend par là qu’ils lisent tous ensemble et en une seule voix, alors ceci n’est pas légiféré et le moins que l’on puisse dire est que cela est un acte détestable. En effet, il n’a pas été rapporté ni du Prophète (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui), ni de ses Compagnons (qu’Allah soit satisfait d’eux) une telle pratique. Mais si cette lecture a pour but l’enseignement [du Livre], nous espérons qu’il n’y a aucun mal en cela.

Par contre, si cela sous-entend qu’ils se réunissent dans le but de lire le Coran pour sa mémorisation ou son apprentissage et que l’un d’eux fasse la lecture et les autres écoutent, ou que chacun d’eux lisent indépendamment des autres sans élever la voix et sans que cela soit en harmonie avec les autres, alors ceci est réglementaire, compte tenu de ce qui a été rapporté de façon sûre du Messager d’Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui): " **Si un groupe de gens se rassemble dans une des maisons d’Allah (mosquée) pour réciter le Coran et pour l’étudier, alors, la tranquillité tombera sur eux, la miséricorde les enveloppera, les anges les entoureront, et Allah les mentionnera chez ceux qui sont auprès de Lui. Celui dont les œuvres ne valent rien, sa postérité ne le sauve pas.** " (Sahih Mouslim 2699).

Et d'Allah vient la réussite. Paix et Salut sur notre Prophète Mohammed, ses proches et tous ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**Vice-président :** Abdel 'Ar-Razaq ‘Afify
Membre : ---	**Membre :** 'Abd Allah Ibn Qa`ûd



Source : www.alifta.net | Fatawa N°3302
La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l'Ifta en Arabie Saoudite.
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**



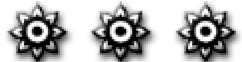
Question :

Quel est le jugement de la lecture collective du Coran, d'une seule voix et spécifiquement le jour du vendredi avant l'entrée de l'Imam ?

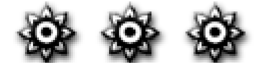
Réponse :

Ceci n'est pas autorisé, et l'instaurer tout spécifiquement le vendredi avant l'entrée de l'Imam est une innovation [**Bid'a**], c'est un acte inventé !.

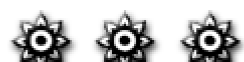
Et d'Allah vient la réussite. Paix et Salut sur notre Prophète Mohammed, ses proches et tous ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**Vice-président :** Abdel 'Ar-Razaq 'Afify
Membre : 'Abd Allah Ibn Ghoudiyan	**Membre :** 'Abd Allah Ibn Qa`ûd



Source : www.alifta.net | Fatawa N°6364
La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l'Ifta en Arabie Saoudite.
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**



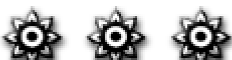
Question :

La lecture collective du Coran dans l'intention d'apprendre est-elle autorisée ?

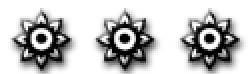
Réponse :

Nous ne connaissons pas, dans la jurisprudence, ce qui pourrait empêcher la lecture collective du Saint Coran par des élèves souhaitant apprendre la manière de le psalmodier ainsi que les règles de lecture et de récitation.

Et d'Allah vient la réussite. Paix et Salut sur notre Prophète Mohammed, ses proches et tous ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**---**	**Vice-président :** 'Abd Allah Ibn Ghoudiyan
Membre : Bakr Abou Zayd	**Membre :** Salih Al Fawzan	**Membre :** 'Abdel 'Aziz Al Cheikh



Source : www.alifta.net | Fatawa N°16656
La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l'Ifta en Arabie Saoudite.
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**